

## **Tangence**

116 | 2018 Expériences de lecteurs. La réception d'auteurs antiques à la croisée de l'histoire et de la littérature

## La réception de Cassius Dion chez Corneille : le débat Agrippa-Mécène (Histoire romaine, livre 52) et le débat Cinna-Maxime (Cinna, II, 1)

Cassius Dio's reception in Corneille: the Agrippa-Maecenas debate (Roman History, book 52) and the Cinna-Maximus debate (Cinna, II, 1)

### **Marion Bellissime**



#### Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/tangence/397

ISSN: 1710-0305

Université du Québec à Rimouski, Université du Québec à Trois-Rivières

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2018

Pagination: 77-92 ISSN: 1189-4563

#### Référence électronique

Marion Bellissime, « La réception de Cassius Dion chez Corneille : le débat Agrippa-Mécène (Histoire romaine, livre 52) et le débat Cinna-Maxime (Cinna, II, 1) », Tangence [En ligne], 116 | 2018, mis en ligne le 01 avril 2019, consulté le 27 novembre 2019. URL : http://journals.openedition.org/tangence/397



La revue Tangence est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

## La réception de Cassius Dion chez Corneille: le débat Agrippa-Mécène (*Histoire romaine*, livre 52) et le débat Cinna-Maxime (*Cinna*, 11, 1)

Marion Bellissime Fondation Thiers-CNRS, Université Bordeaux Montaigne

Il est bien connu<sup>1</sup> que Corneille a tiré l'argument de *Cinna* (1642) du *De clementia* de Sénèque<sup>2</sup>. Sénèque y rapporte qu'Auguste, sur les conseils de Livie, décida de traiter la conjuration de Cinna non par la répression mais par le pardon. Les critiques n'ont pas manqué de rappeler que d'autres sources antiques étaient à l'œuvre dans le texte de Corneille. Cassius Dion, un historien grec de Rome de l'époque sévérienne, est souvent mentionné pour la première partie de la pièce<sup>3</sup>: le débat entre Cinna et Maxime à l'acte II rappelle en effet le débat développé par Dion dans son *Histoire romaine* (livre

Le texte du De clementia est cité par Corneille lui-même dans les éditions de Cinna datant d'avant 1660.

Sénèque, De la clémence, éd. et trad. de François-Régis Chaumartin, Paris, Les Belles Lettres, coll. «Collection des Universités de France. Série latine», 2005, 1.9.

<sup>3.</sup> S'il est souvent cité dans les sources de Corneille (voir notamment L.M. Riddle, The Genesis and sources of P. Corneille's tragedies from Médée to Pertharite, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1926), l'hypotexte de Dion est rarement analysé cependant. Il s'agit le plus souvent de comparer les deux textes antiques, afin de mettre en évidence leurs divergences et la difficulté pour les historiens de reconstituer les faits relatifs à la conspiration de Cinna. Voir par exemple Jean Béranger, « De Sénèque à Corneille: lueurs sur Cinna », dans Principatus. Études de notions et d'histoire politiques dans l'Antiquité gréco-romaine, Genève, Droz, 1975, p. 191-208. Cet article a ensuite été complété par André Chastagnol, « Lueurs nouvelles sur la conspiration de Cinna », Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité, t. 106, n°1, 1994, p. 423-429.

52)<sup>4</sup>, entre Agrippa et Mécène, à l'attention de celui qui n'est pas encore Auguste.

Nous tenterons de croiser les deux textes de Cassius Dion et de Corneille pour analyser la postérité de l'œuvre de Dion. Nous voudrions montrer que les choix narratifs de Dion et la façon dont il a décidé de construire son récit en fonction de son projet historiographique ont aiguillé la lecture qu'en a fait Corneille et peut-être, par conséquent, la lecture post-cornélienne de l'*Histoire romaine* de Cassius Dion.

#### Présentation du débat de l'Histoire romaine

Cassius Dion est à la fois un historien de langue grecque et un sénateur romain dont la carrière s'étend sous la dynastie des Sévères, à la fin du II<sup>e</sup> siècle et au début du III<sup>e</sup> siècle. Il rédige à cette époque une monumentale *Histoire romaine*, qui couvre, en quatre-vingts livres, plus de mille ans d'histoire, de la fondation de Rome au règne de Sévère Alexandre. La période de la fin de la République romaine et des débuts du Principat l'intéresse tout particulièrement et il y consacre plusieurs volumes. Dans le livre 52, alors qu'Octave vient de vaincre Antoine à Actium, Dion imagine les hésitations du futur Auguste face au pouvoir qui lui tend les bras. Il met en scène un long débat entre Agrippa et Mécène, les deux plus proches conseillers d'Octave. Ce débat se présente en réalité sous la forme de deux longs discours, qui occupent la quasi-intégralité du livre 52 (*HR*, 52.2-40).

Dion est le seul auteur qui mette en scène ce débat et en développe le contenu. Il le situe en 29 avant J.-C., après le retour victorieux d'Octave à Rome. La bataille d'Actium a eu lieu en 31 mais Octave a dû ensuite vaincre les dernières poches de résistance fidèles à Antoine sur le chemin du retour. En 29, la situation militaire est stabilisée mais la situation institutionnelle d'Octave n'est pas claire: les guerres civiles ont mis à mal les institutions républicaines et Octave en a profité pour prendre le pouvoir de façon très pragmatique. Suétone rapporte qu'Octave aurait alors douté: «Il songea par

<sup>4.</sup> Cassius Dion, Histoire romaine, éd. et trad. de Marion Bellissime, dans Marion Bellissime, Édition, traduction et commentaire de Cassius Dion, Histoire romaine, livres 52 et 53, thèse de doctorat, Université Bordeaux Montaigne, 2013. Toutes les traductions des livres 52 et 53 de l'Histoire romaine sont issues de cette thèse. Désormais les références à cet ouvrage seront indiquées par le signe HR, suivi du livre, du chapitre et éventuellement du paragraphe, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

deux fois à rétablir la république: d'abord, aussitôt après avoir écrasé Antoine, en se rappelant que ce dernier lui avait bien souvent objecté qu'il était le seul obstacle à son rétablissement<sup>5</sup>.» Se fondant peutêtre sur cette source, Dion imagine qu'Octave se tourne alors vers ses conseilleurs.

Agrippa est le premier à s'exprimer. Il expose les raisons qui devraient pousser Octave à restaurer une démocratie après les guerres civiles et les luttes de pouvoir des *imperatores*. L'égalité lui semble le plus juste principe de gouvernement:

Le mot isonomie sonne bien et ses effets sont on ne peut plus justes. N'est-ce pas justice en effet que des hommes qui ont reçu la même nature, qui sont de la même race, qui ont été nourris dans les mêmes mœurs et élevés sous les mêmes lois et qui ensemble se dévouent corps et âme au service de leur patrie, aient en partage tout le reste aussi? (HR, 52.4.1-2)

Agrippa conseille donc à Octave de rendre ses pouvoirs extraordinaires et de redevenir un simple citoyen: «Réfléchis tant que tu le peux et remets au peuple le pouvoir militaire, les provinces, les magistratures et les finances publiques.» (HR, 52.13.1)

Mécène défend de son côté la mise en place d'une monarchie modérée, sous la conduite d'un *princeps*. Il l'enjoint donc à mettre en place un régime monarchique légitime et à se placer à sa tête:

Ne crois pas que je te conseille d'établir une tyrannie et d'asservir le peuple et le Sénat: c'est une chose que jamais je ne me risquerais à dire et que jamais tu ne te risquerais à faire. Voici en revanche ce dont toi et la cité pourriez tirer avantage: que ce soit toi qui établisses, en concertation avec les meilleurs, toutes les règles nécessaires — sans que personne dans le peuple ne puisse les contester en acte ou en parole —, que les guerres soient menées conformément à vos décisions — tous les autres se bornant à exécuter les ordres sans tarder —, que le choix des magistrats vous incombe, de même que l'attribution des honneurs et des peines.

<sup>5.</sup> Suétone, Vie des douze Césars. Auguste, éd. et trad. d'Henri Ailloud, Paris, Les Belles Lettres, coll. «Collection des Universités de France. Série latine », 1981, 28.1 (pour tous les textes antiques, nous renvoyons à la numérotation traditionnelle par livre, chapitre, et éventuellement paragraphe). Le second épisode mentionné par Suétone est également rapporté par Cassius Dion (HR, 53.30, pour l'année 23), sans qu'il soit réellement question d'un rétablissement de la République.

Ainsi, toutes les décisions que tu auras prises après délibération avec tes pairs auront aussitôt force de loi. (*HR*, 52.15.1-2)

Les deux discours sont moins opposés que ce qui pourrait sembler à première vue. Mécène en effet voit dans la monarchie modérée la seule réalisation viable d'une démocratie entendue comme géométrique<sup>6</sup>. La monarchie l'emporte finalement auprès d'Octave: « César loua avec force chacun des deux hommes pour leur grande intelligence, leur éloquence et leur franchise mais il marqua sa préférence pour les conseils de Mécène.» (HR, 52.41.1) Dans le livre qui suit, Dion s'attache à retracer précisément les étapes qui font alors d'Octave Auguste, c'est-à-dire l'accession progressive du personnage au pouvoir absolu, entre les années 28 et 23 avant J.-C., parallèlement au rétablissement d'un État de droit. Le débat, s'il n'a réellement existé, a, au sein de l'Histoire romaine, pour fonction de faire le point sur les différents types de régime, afin de définir ensuite le régime instauré par Auguste et de mettre en évidence ses caractéristiques monarchiques et ses aspects inédits. Il s'agit là d'une particularité des historiens grecs de Rome, qui s'inscrivent dans une tradition de typologie des formes du pouvoir<sup>7</sup>. Le débat a surtout pour fonction de rappeler les bases de cette réflexion. Les hésitations d'Octave, très minces chez Dion8, s'effacent en effet très rapidement dans le livre 53 et Dion livre davantage le portrait d'un prince manipulateur et ambitieux que celui d'un démocrate converti par la raison à la monarchie. Il fait prononcer en janvier 27 à Octave un discours de renoncement au pouvoir devant le Sénat (HR, 53. 3-10), dont le seul but est de pousser les sénateurs à réclamer son maintien au pouvoir et à le légitimer. Octave y parvient et devient alors Auguste : « Il consolida donc son pouvoir avec l'accord du Sénat et du peuple grâce à ce stratagème.» (HR, 53.12.1) Dion peut alors conclure: «C'est ainsi que tous les pouvoirs du peuple et du Sénat passèrent

Voir Marion Bellissime, «Polysémie, contextualisation, re-sémantisation: à propos de monarchia et de démokratia», dans Valérie Fromentin et al. (dir.), Cassius Dion: nouvelles lectures, Bordeaux, Éditions Ausonius, 2016, p. 529-541.

Voir Marion Bellissime, «Fiction et rhétorique dans les prosopopées de l'Histoire romaine: les marges de liberté de l'historien », dans Valérie Fromentin et al. (dir.), Cassius Dion, ouvr. cité, p. 363-377.

 <sup>« [</sup>Les Romains] vécurent à nouveau sous un régime monarchique au sens propre du terme, bien que César eût envisagé l'idée de déposer le pouvoir militaire et de confier les affaires publiques au Sénat et au peuple.» (HR, 52.1.1)

aux mains d'Auguste: dès ce moment s'établit une monarchie au sens propre du terme.» (HR, 53.17.1)

#### L'Histoire romaine comme sous-texte de Cinna

Le débat de l'Histoire romaine était connu à l'époque de Corneille. Même si ce dernier ne le cite pas en tant que source, comme il le fait pour Sénèque, dont le texte est donné dans les éditions d'avant 1660, il y fait référence à l'intérieur même de Cinna<sup>9</sup>. Auguste mentionne en effet cet épisode: «Vous qui me tenez lieu d'Agrippe et de Mécène,/Pour résoudre ce point avec eux débattu/Prenez sur mon esprit le pouvoir qu'ils ont eu.» (C, acte II, sc. 1, v. 394-396) Cette allusion ne manque pas de sel. Il semble au lecteur qu'Auguste, alors au milieu de son règne, fasse allusion, dans le texte de Corneille, à un moment antérieur à la pièce, placé au début du règne, et qu'on trouverait dans le texte de Dion. Ce jeu littéraire crée un pont entre les deux œuvres, comme si la pièce de théâtre prenait naturellement la suite du récit historique.

Nous pensons que Corneille ne connaissait pas seulement ce débat par ouï-dire, mais qu'il l'avait lu lorsqu'il rédigeait *Cinna*. La première édition de l'œuvre de Dion date de 1548; elle est le fait de l'imprimeur royal Robert Estienne. Celui-ci, répondant au souhait de François rer de concurrencer l'Italie au niveau culturel, est l'auteur d'un très grand nombre d'éditions scientifiques de textes classiques, comme celles d'Eusèbe de Césarée ou de Denys d'Halicarnasse. En 1591-1592 paraît en France une deuxième édition de l'*Histoire romaine* de Dion, due cette fois à Henri Estienne, qui reprend celle de son père Robert Estienne et l'accompagne de la traduction latine de Wilhelm Holtzmann, originellement parue en 1558. Le texte de Dion était donc bien connu au début du xviie siècle: il apparaît clairement par exemple que l'*Histoire romaine* de Nicolas Coëffeteau, ouvrage historique de référence pour l'époque, paru en 1621 et régulièrement

<sup>9.</sup> Pierre Corneille, Cinna, édition présentée, établie et annotée par Georges Forestier, Paris, Gallimard, coll. «Folio classique», 2005. Désormais les références à cet ouvrage seront indiquées par le signe C, suivi de l'acte, de la scène et des vers, et placées entre parenthèses dans le corps du texte. Nous avons préféré cette édition, plus moderne, à celle de Georges Couton (Pierre Corneille, Œuvres complètes, t. 1, textes établis, présentés et annotés par Georges Couton, Paris, Gallimard, coll. «La Pléiade», 1980), dont nous citerons cependant quelques analyses.

réédité tout au long du xvII<sup>e</sup> siècle, en reprend des passages <sup>10</sup>. En ce qui concerne Corneille, il nous semble qu'il ne s'est pas contenté de lire des ouvrages modernes comme celui de Coëffeteau, mais qu'il connaît directement le texte de Dion. Plusieurs rapprochements textuels sont possibles: si ce sont, chaque fois, des idées assez traditionnelles, que Corneille aurait pu trouver ailleurs, c'est l'ensemble qui nous fait dire qu'il s'inspire ici du débat imaginé par Dion<sup>11</sup>.

#### 1. Cinna-Mécène

Cinna développe l'argumentaire en faveur de la monarchie. Comme Mécène avant lui, il commence par dénigrer la démocratie. Rappelons ici que Corneille ne propose pas une traduction et que nous nous appuyons sur des rapprochements thématiques à défaut de rapprochements textuels.

Mécène dénonce plusieurs aspects de la démocratie: la fausse liberté, le manque de compétences de la majorité, la corruption et l'instabilité, due notamment à la limitation temporelle des pouvoirs:

La liberté d'action et de parole [...], donnée à des insensés, provoque le malheur de tous [et] aboutit au plus cruel des asservissements pour les meilleurs éléments et provoque la ruine des deux parties. (*HR*, 52.14.2 et 5)

Voici les risques inhérents à toute démocratie: les hommes les plus puissants, quand ils aspirent aux plus hautes responsabilités et soudoient les plus faibles, mettent tout sens dessus dessous. (*HR*, 52.15.5)

<sup>10.</sup> Nicolas Coëffeteau (Histoire romaine, contenant tout ce qui s'est passé de plus mémorable depuis le commencement de l'empire d'Auguste jusqu'à celuy de Constantin le Grand, Paris, Cramoisy, 1621, t. 1, p. 93-97) rapporte par exemple le débat entre Agrippa et Mécène, seulement mentionné par Dion, rappelons-le. Il mentionne aussi le discours que Dion seul fait tenir à Octave en janvier 27 (HR, livre 53). Et, en ce qui concerne la conjuration de Cinna, il reprend principalement le texte de Sénèque, mais ajoute au discours de Livie une phrase empruntée au livre 55 de l'Histoire romaine de Dion (U. P. Boissevain, Cassii Dionis Cocceiani Historiarum Romanarum quae supersunt, Berlin, Weidmann, 1895-1901).

<sup>11.</sup> Nous nous opposons ici à l'idée de Georges Couton (dans l'édition de Corneille déjà citée n. 9, «Notes sur *Cinna*», p. 1606), qui porte un jugement négatif sur l'œuvre de Dion et estime que Corneille n'a pas de connaissance directe du texte: le texte du débat entre Agrippa et Mécène «très verbeux avait été vigoureusement élagué par Coëffeteau. Corneille reprend, je crois, Coëffeteau, l'abrège et donne une vigueur nouvelle à l'argumentation».

Si leur charge est limitée dans le temps, les magistrats pourront hésiter à faire des mécontents et avoir peur aussi d'employer la force, en sachant qu'ils retourneront un jour à la vie civile et que le pouvoir passera entre d'autres mains. (*HR*, 52.21.7)

#### Autant d'idées que l'on retrouve dans les paroles de Cinna:

Et cette liberté qui lui semble si chère

N'est pour Rome, Seigneur, qu'un bien imaginaire,
Plus nuisible qu'utile, et qui n'approche pas
De celui qu'un bon Prince apporte à ses États.
[...]
Mais quand le Peuple est maître, on n'agit qu'en tumulte,
La voix de la raison jamais ne se consulte,
Les honneurs sont vendus aux plus ambitieux,
L'autorité livrée aux plus séditieux.
Ces petits souverains qu'il fait pour une année,
Voyant d'un temps si court leur puissance bornée,
Des plus heureux desseins font avorter le fruit,
De peur de le laisser à celui qui les suit.
Comme ils ont peu de part aux biens dont ils ordonnent,
Dans le champ du public largement ils moissonnent,
Assurés que chacun leur pardonne aisément,
Espérant à son tour un pareil traitement.

De même, les vers sur les dangers de la brigue (*C*, acte II, sc. 1, v. 573-582) pourraient rappeler un passage de Mécène (*HR*, 52.15.4-6).

Le pire des États c'est l'État populaire. (C, acte 11, sc. 1, v. 501-521)

Puis, Mécène fait l'éloge du bon roi, louant tout particulièrement sa modération:

Qu'est-ce qui pourra empêcher tous les hommes de voir en toi un père et un sauveur et de t'aimer s'ils constatent combien tu es modéré, vertueux, bon stratège et pacifique, si tu ne fais preuve ni d'arrogance ni d'ambition excessive, si tu les traites sur un pied d'égalité, si tu ne t'enrichis pas en taxant les autres, si tu ne te reposes pas sur le travail des autres, si tu ne mènes pas une vie débridée tout en sermonnant les autres, mais si, au contraire, ta vie est en tout point semblable à la leur? (*HR*, 52.39.3-4)

#### tout comme Cinna:

Avec ordre et raison les honneurs il dispense, Avec discernement punit et récompense, Et dispose de tout en juste possesseur, Sans rien précipiter de peur d'un successeur. (*C*, acte 11, sc. 1, v. 505-508)

Par conséquent, le bon roi, au pouvoir légitime, ne doit pas craindre les complots (*C*, acte 11, sc. 1, v. 413-416 – *HR*, 52. 18. 3-6).

Enfin, Mécène fait appel à la pitié d'Octave:

Allons, la vue de la cité prise dans la tempête (tu vois bien qu'elle fait eau de toutes parts) ne peut te laisser indifférent! Ne la laisse pas se briser sur des écueils (car elle a subi des avaries et ne pourra pas résister plus longtemps)! Au contraire [...] ne l'abandonne pas: tu lui assureras ainsi pour toujours la sécurité, de même que tu lui permets aujourd'hui de retrouver un peu son souffle. (*HR*, 52.16.4)

Cette péroraison très particulière se retrouve dans le discours de Cinna:

Vous la replongerez en quittant cet Empire, Dans les maux dont à peine encore elle respire, Et de ce peu, Seigneur, qui lui reste de sang Une guerre nouvelle épuisera son flanc. (*C*, acte 11, sc. 1, v. 601-604)

Si l'image n'est pas la même (la métaphore cynégétique est sans doute plus parlante au xvII° siècle que la métaphore du navire, extrêmement traditionnelle sous l'Antiquité), l'argument est tout à fait similaire. Enfin, Cinna se montre extrêmement réaliste en rappelant que les révolutions ne se font pas sans effusion de sang (*C*, acte II, sc. 1, v. 559-562): cette fois, Corneille a peut-être inséré une réminiscence des conseils de Livie dans l'*Histoire Romaine*, consolant un Auguste regrettant ses débuts sanguinaires (55.21.4) et tout aussi las du pouvoir que dans la pièce de Corneille.

#### 2. Maxime-Agrippa

Maxime, de son côté, prend la place d'Agrippa. Agrippa rappelait que c'était le régime démocratique qui avait apporté à Rome ses plus belles victoires:

Tant que les Grecs ont vécu sous un régime monarchique, ils n'ont accompli aucun haut fait, mais dès qu'ils ont connu la démocratie, ils ont acquis une très grande renommée. [...] Mais pourquoi citer des exemples étrangers alors que nous avons les nôtres?

Nous-mêmes, les Romains, bien que nous ayons d'abord suivi un autre régime, nous avons par la suite, après de nombreuses épreuves, désiré la liberté et, grâce à elle, nous sommes parvenus à peser autant [sur le monde]. (*HR*, 52.9.2-4)

C'est aussi l'avis de Maxime, pour qui la démocratie est une « heureuse erreur », « Par qui le monde entier asservi sous ses lois/L'a vu cent fois marcher sur la tête des Rois,/Son épargne s'enfler du sac de leurs provinces. » (*C*, acte 11, sc. 1, v. 530-533)

Mais Maxime ne fait pas l'éloge de la démocratie, comme l'avait fait avant lui Agrippa. Il rappelle simplement, comme Agrippa, que l'habitude romaine est celle de la démocratie et que les rois ont mauvaise réputation auprès des Romains: «Vous régnez dans Rome/Où, de quelque façon que votre cour vous nomme,/On hait la monarchie, et le nom d'empereur » (C, acte 11, sc. 1, v. 481-483), là où Agrippa disait que «les Romains d'autrefois haïssaient tant la monarchie qu'ils sont allés jusqu'à maudire ce régime » (HR, 52.9.5). Cet odium regni fait craindre aux deux hommes de nouveaux complots: les vers «On a fait contre vous dix entreprises vaines/Peut-être que l'onzième est prête d'éclater » (C, acte 11, sc. 1, v. 490-491) répondent bien à Agrippa qui prévenait Octave que « [s'il] tergivers[ait] jusqu'à ce qu'une action violente [fût] menée contre [lui], il [lui] arrivera[it] probablement malheur. » (HR, 52.13.3)

Maxime développe aussi un argument *a persona*: la gloire qu'un tel geste va rapporter à Octave. Or, ce développement n'est pas sans rappeler un autre discours imaginé par Dion, celui dans lequel Octave prétend justement renoncer au pouvoir (*HR*, livre 53):

Que pourrais-je faire de plus illustre que renoncer à une telle charge et de plus glorieux que vouloir quitter la pompe d'un tel pouvoir pour redevenir un citoyen comme les autres? [...] Il faut que nous soyons surhumains pour ne pas avoir perdu l'esprit et désiré le pouvoir monarchique alors que nous étions si puissants et que nous avions accumulé tant de mérite et de succès que nous pouvions régner sur vous, avec ou sans votre accord, et pour l'avoir, au contraire [...] abandonné alors qu'il m'était acquis. [...] Nous avons souvent fait preuve de générosité, envers la communauté, que nous avons comblée de bienfaits, et envers les particuliers, ce dont nous pouvons nous enorgueillir, et pourtant nous ne nous glorifions que d'avoir laissé, sans même y être contraints,

ce pour quoi d'autres hommes n'hésiteraient pas à devenir violents. (HR, 53.6.3 et 53.7.3-4)

Ces propos sont repris sous forme argumentative par Maxime:

Votre gloire redouble à mépriser l'Empire, Et vous serez fameux chez la postérité Moins pour l'avoir conquis que pour l'avoir quitté. Le bonheur peut conduire à la grandeur suprême, Mais pour y renoncer il faut la vertu même, Et peu de généreux vont jusqu'à dédaigner, Après un sceptre acquis, la douceur de régner. (*C*, acte II, sc. 1, v. 474-480)

Cet argument, hypocritement présenté au Sénat par Octave dans le texte de l'*Histoire romaine*, ne fonctionne pas davantage dans la pièce de Corneille, et l'avis de Cinna l'emporte. Si le texte de Dion semble bien être un sous-texte de cette scène de *Cinna*, il n'en va pas de même pour les scènes des actes IV et V qui reprennent l'épisode de la clémence. Comme Dion, Corneille situe ce moment à Rome, et non en Gaule comme Sénèque — ce qui lui convient en termes d'unité de lieu —, mais les rapprochements s'arrêtent là. C'est le texte de Sénèque qui est développé à la fois pour le monologue d'Auguste indécis et las, pour les conseils de Livie (la version de Dion est beaucoup plus politique) et pour l'entretien entre Auguste et Cinna (que Dion résume en une phrase) 12.

#### 3. D'un texte à l'autre

La comparaison entre les deux débats montre que Corneille reprend presque l'ensemble des arguments d'un côté comme de

<sup>12.</sup> On pourrait mettre en évidence d'autres liens textuels entre l'Histoire romaine et Cinna. Ainsi, dans le discours enflammé que Cinna a tenu aux conjurés (C, acte I, sc. 3, v. 181-189), on peut entendre un passage du livre 46 (Dion Cassius, Histoire romaine, livres 45-46, éd. et trad. de Valérie Fromentin et Estelle Bertrand, Paris, Les Belles Lettres, coll. «Collection des Universités de France. Série grecque », 46.34). Plus loin, quand Maxime rappelle que le meurtre de César a relancé les exactions (C, acte II, sc. 2, v. 665-668), on se souvient que Dion avait critiqué l'assassinat de César comme une erreur des conjurés (U. P. Boissevain, Cassii Dionis Cocceiani Historiarum Romanarum quae supersunt, Berlin, Weidmann, 1895-1901, 44.2), qui avaient alimenté la guerre civile. Enfin, dans les propos de Livie qui concluent la pièce, on peut entendre un écho des propos de Mécène sur la divinisation du bon roi, dans l'esprit des sujets puis dans les temples (livre 52).

l'autre. Certes, la formulation diverge pour des raisons de langue, de composition poétique et de règles métriques; l'ordonnancement est également modifié. Toutefois, la plupart des points soulevés par Agrippa et Mécène réapparaît dans le débat cornélien. Manquent seulement deux aspects. Cinna fait bien l'éloge de la monarchie mais Maxime ne procède pas à l'éloge inverse, celui de la démocratie et de l'isonomie, comme le fait pourtant Agrippa. L'histoire romaine, comme le rappelle Couton (ouvr. cité, p. 1588), « fournit le précédent grâce auquel peut se déchiffrer et s'interpréter l'actualité, se prévoir le proche avenir»: si Corneille tente de rompre le cycle des complots et des répressions en conseillant à Richelieu de prendre modèle sur Auguste, il n'est cependant pas question de remettre en cause le régime monarchique. Le point commun entre ces deux discours est de mettre en valeur le geste de renoncement et la personne d'Auguste. De plus, mais cela s'explique aisément, ni Cinna ni Maxime ne se lancent dans une série de conseils pratiques, comme leurs prédécesseurs. Ces conseils de gouvernement n'auraient pas trouvé leur place, pour des raisons dramatiques - ils auraient alourdi l'action - et surtout pour des raisons de cohérence: nul besoin de conseils puisque dans la pièce Auguste règne déjà depuis plusieurs années.

#### Pourquoi refaire le débat?

### 1. Intérêt dramatique, création du dilemme cornélien

C'est dans les différences avec le premier débat qu'apparaît tout l'intérêt dramatique de faire rejouer cette scène, qu'on peut estimer connue d'une partie des spectateurs.

Contrairement au débat de l'Histoire romaine, la confrontation entre deux attitudes politiques ne semble pas, à première vue, nécessaire. Dans l'Histoire romaine, le débat intervient à un moment vraisemblable, à la fin des guerres civiles, quand l'ordre est revenu à Rome et qu'Octave s'interroge sur le rôle politique qu'il doit désormais jouer. Dans Cinna, rien ne pousse Auguste à se remettre à nouveau en question, si ce n'est un peu de lassitude et la crainte des complots (C, acte II, sc. 1, v. 365-376); mais aucun élément précis ne déclenche cette prise de conscience. Corneille aurait pu situer le débat juste après la découverte du complot et s'appuyer ainsi sur la tradition qui veut qu'Auguste ait songé à renoncer au pouvoir face

à cette nouvelle attaque <sup>13</sup>. Corneille rapporte d'ailleurs lui aussi ces doutes d'Auguste (*C*, acte IV, sc. 2); mais il choisit pourtant de ne pas insérer le débat à cet endroit. Il aurait certes fallu trouver d'autres conseillers. En réalité, en plaçant le débat juste avant qu'éclate la conjuration, Corneille crée le dilemme de Cinna. En proposant de rendre le pouvoir sans y être forcé et en exposant ses différences avec l'ambitieux Octave, Auguste fait douter Cinna, jusqu'alors déterminé à éliminer celui qu'il considère comme un tyran. Cinna expose ses remords et ses doutes plusieurs fois, à Maxime d'abord (*C*, acte III, sc. 2), dans un monologue ensuite (*C*, acte III, sc. 3), puis à Émilie enfin (*C*, acte III, sc. 4). Il décide finalement de tuer Auguste par amour pour Émilie mais contre ses propres principes, qui lui font reconnaître en Auguste un bon roi (*C*, acte III, sc. 4, v. 1061-1066). Le débat a donc retourné la situation et créé le nœud dramatique.

On peut donc se demander à quel point Cinna joue le rôle de Mécène. D'un côté, choisir de mettre dans la bouche de Cinna les mots qu'on sait être ceux de Mécène permet de donner à Cinna plus de crédibilité. Son discours auprès d'Auguste semble d'autant plus convaincant qu'il réactive des souvenirs de lecture. Mais Cinna est-il vraiment hypocrite dans cette scène? Le discours de Mécène qu'il reprend n'est-il pas en train de le convaincre au moment même où il le prononce? En redonnant vie au premier débat, Corneille brouille aussi les frontières entre Cinna et Mécène. On ne sait plus quelle distance il faut mettre entre Mécène et le second Mécène, Cinna. Cette superposition des deux figures prépare donc la conversion de Cinna et participe par conséquent de la dramatisation de la pièce.

# 2. Intérêt poétique, de la declamatio in utramque partem à l'affrontement scénique

Le texte de Dion est rhétoriquement travaillé. Les deux discours d'Agrippa et de Mécène sont construits comme une seule et

<sup>13.</sup> HR, 55.14-21 et Sénèque, De la clémence, ouvr. cité, 1.9.4-5. C'est l'hypothèse soutenue par Couton (ouvr. cité, p. 1606): « [C]e qui rend admissible le transfert des rôles d'Agrippa et Mécène à Cinna et Maxime, c'est qu'on voit plusieurs fois dans Dion Cassius Auguste offrant au Sénat de se démettre de ses fonctions.» En réalité, cela n'arrive qu'une fois dans l'Histoire romaine (livre 53) et Dion explique très clairement qu'il s'agit d'une ruse d'Auguste pour être conforté dans sa position dominante. Dans Dion, après la découverte de la conjuration de Cinna, Auguste est certes las mais il ne propose pas au Sénat de rendre ses pouvoirs.

même declamatio in utramque partem, exercice hérité des antilogies grecques qui obligeait les rhéteurs à envisager les arguments adverses quand ils préparaient un discours. Les deux conseillers se répondent donc d'une suasoire à l'autre. Par exemple, Agrippa minore par avance les accusations de guerre civile qui sont traditionnellement portées contre la démocratie: « Si ce que nous voulons vraiment c'est nous prémunir contre tous les risques possibles, nous aurions tort de redouter davantage les séditions inhérentes à la démocratie que les épisodes tyranniques générés par la monarchie.» (HR, 52.13.6) Mécène réagit sur ce point dès le début de son discours, insistant au contraire sur le risque de révolution : « Nous pourrions profiter sans souci des biens que nous avons, sans provoquer de guerres périlleuses ou de dissensions internes qui offensent les dieux. Ce sont là en effet les risques inhérents à toute démocratie.» (HR, 52.15.4-5) Ce jeu d'argument et de contre-argument constitue la trame des deux discours et Mécène répond parfois davantage à Agrippa qu'il ne produit d'argument nouveau. L'historien grec a fait le choix, comme d'autres avant lui, en particulier Hérodote ou Denys d'Halicarnasse, d'exposer sous la forme vivante et tendue du débat des questions de théorie politique qui auraient, dans un autre format, considérablement alourdi son récit. Cette construction dramatisée a pu séduire le dramaturge, qui l'a retranscrite sous forme de dialogue. La nature rhétorique de l'Histoire romaine<sup>14</sup> se prêtait volontiers à cette transposition générique.

### 3. Intérêt critique, caution historique

Les spécificités génériques de l'historiographie antique sont justement au cœur du dernier point que nous voudrions évoquer. Dans son « Examen » de la pièce, Corneille rappelle que le succès de *Cinna* est dû en partie au respect de la vraisemblance. Cette vraisemblance est fondée dans l'esprit du public par la reconnaissance de l'épisode de la clémence d'Auguste, rapportée par Sénèque et rappelée plus récemment (1580) par Montaigne 15 ou Nicolas Coëffeteau cité plus haut. L'extrait du *De clementia* placé en amont de la pièce dans les

Couton (ouvr. cité, p. 1592) dit à propos que l'histoire fournit à Corneille « des scènes à faire », mais il ne fait pas allusion à l'aspect dramatisé originel du texte de Dion.

Michel de Montaigne, Essais, éd. de Pierre Villey, Paris, Presses universitaires de France, coll. «Quadrige», 1999, 1. 24.

90 Tangence

premières éditions sert donc de caution historique. La réactualisation du débat entre Agrippa et Mécène participe aussi de ce principe, en activant des réminiscences historiques. Toutefois, le texte de Dion ne doit pas passer pour ce qu'il n'est pas. L'historiographie antique cherche à se trouver au plus près de la vérité. Mais les contraintes d'une écriture qui doit se passer d'autopsie et, très souvent, de preuves matérielles transforment cette quête de la vérité en souci de vraisemblance.

C'est tout particulièrement le cas quand un historien rapporte des propos au style direct dans des prosopopées. Les historiens anciens ont eux-mêmes reconnu leur incapacité à retranscrire mot pour mot les discours tels qu'ils avaient été prononcés, Thucydide le premier 16. Le respect des règles de composition d'un discours 17, d'abord pensées pour la rhétorique judiciaire ou politique, est essentiel pour tout historien, comme l'ont rappelé tour à tour Polybe à propos de Timée 18, Denys d'Halicarnasse sur Thucydide 19, Quintilien 20 ou Lucien 21 de manière plus générale. La rhétorique, au

Thucydide, La guerre du Péloponnèse, éd. et trad. de Jacqueline de Romilly, Paris, Les Belles Lettres, coll. «Collection des Universités de France. Série grecque», 2009, 1.22.1.

<sup>17.</sup> Voir Aristote (*Rhétorique*, éd. et trad. de Médéric Dufour, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Collection des Universités de France. Série grecque », 2011, 1.2.1356a), à propos de l'adaptation du caractère du locuteur au contexte du discours.

Polybe, Histoires, éd. et trad. de Paul Pédech, Paris, Les Belles Lettres, coll.
 «Collection des Universités de France. Série grecque», 2003, t. IX, livre XII,
 12.25a 3 – 25b 4.

Denys d'Halicarnasse, Opuscules rhétoriques, éd. et trad. de Germaine Aujac, Paris, Les Belles Lettres, coll. «Collection des Universités de France. Série grecque», 1991, t. iv, Thucydide, 7.41.5-6 et 7.49.2-3 et 7.34.4.

<sup>20.</sup> Quintilien, *Institution oratoire*, éd. et trad. de Jean Cousin, Paris, Les Belles Lettres, coll. «Collection des Universités de France. Série latine», 1978, t. v, livres vIII et IX, 3.8.49-51: «C'est pourquoi les prosopopées me semblent être de loin l'exercice préparatoire le plus difficile, car à l'effort qu'implique la suasoire s'ajoute encore la difficulté de construire le personnage du locuteur: en effet, sur la même question, César, Cicéron et Caton devront tous les trois donner le même conseil de trois façons différentes. Cet exercice se révèle cependant très utile, que ce soit parce qu'il implique un double effort, ou parce qu'il est surtout hautement profitable aux poètes ou aux futurs historiens. Mais il est également essentiel pour les orateurs eux aussi. Les Grecs et les Latins ont en effet composé beaucoup de discours destinés à l'usage d'autres qu'eux-mêmes, et leurs propos devaient être adaptés à la situation et à la vie de ces derniers. [...] En effet, un discours est tout aussi défectueux lorsqu'il n'est pas approprié à la personne de l'orateur que lorsqu'il n'est pas approprié au sujet auquel il aurait dû l'être. »

Lucien, Comment écrire l'histoire, éd. et trad. d'André Hurst, Paris, Les Belles Lettres, coll. «La roue à livres», 2010, 58: «S'il faut à l'occasion introduire un

sens technique, fonde en effet la pratique historique en tant qu'elle lui donne les moyens et les outils pour produire des discours vraisemblables<sup>22</sup>. Les discours proposés par les historiens n'étaient pas — à leurs veux et à ceux de leurs lecteurs — fictifs, ils étaient, comme c'était attendu et entendu, au plus près du vraisemblable et donc de la réalité. Cette part de fiction était donc assumée: la liberté de l'historien se développe dans ces blancs de l'histoire, mais sous le contrôle de conventions rhétoriques intériorisées par l'auteur. Ce sont ces conventions qui ont guidé Dion dans la composition du débat. Pour commencer, il s'est peut-être appuyé sur la remarque précédemment citée de Suétone<sup>23</sup>. Puis il a imaginé deux personnalités: celle, démocratique au sens de favorable au peuple, d'Agrippa et celle, monarchique, de Mécène. Il a fait appel à une série de clichés concernant ces personnages pourtant historiques: Agrippa, homo novus, passait pour la caution populaire du régime et engageait de grands frais pour le bien de la plèbe romaine, tandis que Mécène, descendant d'une grande famille étrusque, cultivait le luxe et les plaisirs. Le cadre était vraisemblable, les propos associés à chacun des deux interlocuteurs aussi. Quant au contenu, moins caricatural qu'on l'a souvent dit, il fait appel à la longue tradition de la réflexion politique. La tenue du débat n'est donc que vraisemblable, c'est-àdire que ce débat n'a sans doute jamais eu lieu, du moins tel que le décrit Dion. C'est donc un blanc de l'histoire, vraisemblablement rempli par Dion, qui sert de caution historique à la vraisemblance de la pièce de Corneille. Corneille avait-il conscience de la fragilité de cette source? Ce n'est pas certain: même si des historiens modernes ont critiqué certains aspects de l'œuvre de Dion<sup>24</sup>, on voit bien dans le traitement d'épisodes comme le débat entre Agrippa et Mécène ou la conjuration de Cinna qu'un historien comme Nicolas Coëffeteau ne prenait pas de distance avec ses sources.

orateur, on veillera surtout à lui faire prononcer des paroles qui conviennent à son personnage et aux circonstances narrées, — et, de surcroît, il faudra qu'elles soient aussi claires que possible.»

Voir Aelius Théon, *Progymnasmata*, éd. et trad. de Michel Patillon, Paris, Les Belles Lettres, coll. «Collection des Universités de France. Série grecque», 1997, 70.26-30.

<sup>23.</sup> Suétone, Vie des douze Césars. Auguste, ouvr. cité, 28.

<sup>24.</sup> Au xvı<sup>c</sup> siècle, Jean Bodin, dans sa *Méthode de l'histoire*, estime que Dion est un historien important, en raison de son expérience de l'État et de son goût pour les détails institutionnels, mais il critique sa partialité.

92

Imaginé par Cassius Dion pour des raisons théoriques, popularisé par Corneille pour des raisons dramatiques, le mythe d'un discours de renoncement au pouvoir d'Auguste s'est construit peu à peu, de genre en genre, d'époque en époque, dans les marges de l'histoire. Loin d'être seulement informative, la lecture de Dion par Corneille a aussi façonné cette image d'Auguste. Frédéric Hurlet a rappelé que le personnage d'Auguste avait été redécouvert aux xvie et xviie siècles, « notamment grâce à une plus large diffusion d'œuvres antiques jusqu'alors peu exploitées25 », comme celle de Tacite (dont les *Annales* furent éditées pour la première fois en 1515) et de Dion. Autant l'influence de Tacite sur l'image d'Auguste a bien été étudiée<sup>26</sup>, autant celle de Dion reste peu soulignée. La façon dont Corneille se réapproprie l'Histoire romaine dans l'exemple du débat a pu familiariser les lecteurs du xvIIe siècle avec l'image d'un Auguste prêt à renoncer. Corneille a cependant préféré oublier que Dion, dans le livre 53, ne remet jamais en question les désirs monarchiques d'Auguste; si un débat se tient, c'est d'abord pour introduire des notions de philosophie politique afin de définir le régime mis en place par Auguste. La double nature générique de l'historiographie antique, placée à la frontière poreuse de la littérature et de l'histoire, a ainsi permis à Corneille de fonder son argument sur une base à la fois fragile et solide. Alors que Dion veut faire œuvre d'historien, Corneille se place résolument dans le champ de la fiction: le filtre littéraire qu'il a créé a-t-il pu influencer la façon d'aborder le texte historique originel? C'est une question que l'on peut se poser (mais qu'on laissera ouverte) quand on connait l'engouement des historiens modernes, jusqu'à très récemment, pour la théorie de la res publica restituta et d'un Octave souhaitant renoncer à ses pouvoirs en janvier 27<sup>27</sup>.

Frédéric Hurlet, Auguste, les ambiguïtés du pouvoir, Paris, Armand Colin, 2015, p. 190.

<sup>26.</sup> C'est le «tacitisme», tradition historiographique qui dénonce l'hypocrisie d'Auguste.

Voir Frédéric Hurlet et Bernard Mineo, Le principat d'Auguste. Réalités et représentations du pouvoir. Autour de la Res publica restituta, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 9-22.